

Projet de ligne à très haute tension Cotentin-Maine

« Justification des besoins (synchronisme) et alternatives
techniques »

Débat public

Ont participé au débat public :

M. HERZ, directeur du projet de ligne à très haute tension, RTE

M. DESQUILBET, chef de projet, RTE

M. DUBREUIL, RTE

M. DEVATINE, RTE

M. DELINCE, ELIA

M. GUILLOTTE, Les 7 Vents du Cotentin

M. TOULUCH, Association Respecter le bocage

M. DE GROMARD, Syndicat des câbleurs SYCABEL

M. GIBLIN, Président de la CPDP THT

M. MABILAIS, CPDP THT

M. VELLAUD, CPDP THT

M. BONNEAUD, CPDP THT

Introduction

M. GIBLIN, Président de la CPDP THT

Bonsoir à toutes et à tous. Je souhaite remercier tout d'abord la commune de Villedieu-les-Poêles de nous accueillir ce soir pour cette quatrième réunion de notre débat public, qui s'étendra sur quatre mois. Vous connaissez l'enjeu de ce débat : il s'agit de débattre d'un projet de ligne à très haute tension, allant du Cotentin au Maine. Notre réflexion, sur ce projet, n'en est qu'à ses débuts, aucune décision n'est prise. Il s'agit bien d'un débat public, et non d'une enquête publique.

Ce projet de ligne à très haute tension est très lié au projet d'EPR de Flamanville, mais ces deux débats sont distincts, tout en étant concomitants et coordonnés. Nous avons d'ailleurs tenu la semaine dernière une réunion commune à nos deux Commissions, sur le thème de l'alimentation énergétique du Grand-Ouest.

Notre débat doit nous permettre de mesurer l'opportunité et les justifications techniques d'une ligne à très haute tension, ses modalités techniques, ses impacts et ses incidences. Ce soir, nous allons débattre, avec vous, de la justification technique du besoin d'une nouvelle ligne, et des alternatives techniques envisageables. Cette dernière question est complexe ; aussi, sans attendre cette réunion, nous avons donné suite à la demande de différents acteurs de faire réaliser une expertise indépendante. Un appel d'offres vient d'ailleurs d'être lancé. Ce fait n'enlève rien à la réunion de ce soir, qui permet de recueillir vos questions, et vos remarques.

Je tiens à rappeler la mission de la CNDP : nous sommes là pour vous faire débattre, et rapporter, dans le compte rendu final, tout ce qui aura été exprimé. Nous sommes évidemment totalement neutres. Après la publication, fin avril 2006, du compte rendu de la CNDP, RTE aura trois mois pour rendre publique sa décision. Nous avons la conviction que ce débat public est nécessaire, et utile. Il doit permettre de vous informer et, surtout, de recueillir vos observations et vos suggestions.

Que se passera-t-il après le débat ? RTE tiendra-t-il compte de ses conclusions ? Je peux vous dire, par expérience, que les maîtres d'ouvrage sont attentifs aux débats publics, et modifient leurs projets en tenant compte des remarques qui y sont émises.

De la salle

Ma question concerne l'organisation de la réunion : pourquoi la société chargée du contrôle des sacs ne se présente-t-elle pas ? Elle ne nous a en effet pas présenté son mandatement à l'entrée de la salle, ce qui n'est pas légal.

M. GIBLIN, Président de la CPDP THT

Je pense qu'il est tout à fait normal que l'on contrôle les sacs à l'entrée de cette salle de réunion. Les personnes chargées de cette tâche sont mandatées par la Commission du débat public.

Présentation du projet de ligne THT par RTE

M. HERZ et M. DEVATINE, RTE

M. HERZ, RTE

RTE est l'entreprise chargée de la gestion du réseau de transport de l'électricité. A ce titre, nous avons une mission de service public. Nous sommes une filiale d'EDF, mais nous sommes indépendants. Le projet de ligne électrique Cotentin Maine a pour objet de permettre le raccordement du futur groupe de production Flamanville 3, de type EPR ; nous avons mis en évidence des risques sérieux de coupure d'électricité étendue si le réseau de transport n'est pas renforcé lors de la mise en service de ce nouveau groupe. Nous avons étudié différentes techniques et il apparaît que la solution la plus appropriée est de construire une ligne électrique de 400 000volts entre la région de Saint Lô et la région de Rennes-Laval.

Ce débat public a lieu très tôt dans la vie du projet, nous souhaitons que nos échanges contribuent à améliorer nos premières études. Nous ne sommes pas dans l'urgence, les travaux ne commenceront de toute façon pas avant 2010. Nous avons conduit une première étude environnementale, nous ayant permis de définir des couloirs de passage possibles ; quel que soit le tracé retenu, nous avons, comme vous, une préoccupation environnementale constante : nous serons attentifs au cadre de vie, au respect des activités humaines et au patrimoine naturel. Nous sommes conscients que des inquiétudes existent en matière de santé humaine et animale, et nous sommes prêts à apporter tous les éléments nécessaires à l'apaisement de ces craintes. J'ajoute que notre projet permettra, à long terme, d'améliorer la qualité de l'alimentation électrique, d'apporter le haut débit dans les zones rurales. Il apportera des ressources fiscales aux communes et aux collectivités territoriales.

M. DEVATINE, RTE

La raison principale du renforcement du réseau de transport proposé par RTE est le maintien au synchronisme du site de Flamanville, autrement dit la nécessité que sa fréquence reste la même que celle de l'ensemble du réseau. Il est à noter que le site de Flamanville est assez éloigné du reste du réseau général, et les lignes agissent comme une courroie de transmission élastique : le maintien au synchronisme est donc délicat. Le rôle de la nouvelle ligne est de renforcer le lien synchronisant, c'est-à-dire de renforcer la courroie de transmission parce que le site de Flamanville grossit.

Nous avons identifié deux autres risques résultant de l'accroissement de la production d'électricité du Nord Cotentin avec l'arrivée du groupe Flamanville 3 : la limitation des transits et la fragilité du réseau de l'ouest de la France du point de vue de la tension électrique. Afin que le réseau de transport de l'ouest soit plus robuste pour résister aux incidents, il est nécessaire que la nouvelle ligne issue du Cotentin soit dirigée vers la région de Rennes - Laval, et non vers la région de Rouen.

M. LAMY, Granville

En l'état actuel des connaissances, la solution que vous préconisez peut-elle éviter les incidents qui se sont produits aux Etats-Unis, par le biais d'un « effet domino » ?

M. HERZ, RTE

L'incident que vous mentionnez était lié à des surcharges en cascade, résultant d'un court-circuit entre un arbre et une ligne. En France, RTE fait tout ce qui est possible pour éviter de tels

incidents ; notamment, nous prenons des mesures strictes pour contrôler la végétation sous les lignes. Cela est d'autant plus facile que RTE est un gestionnaire de réseau de transport intégré, qui est responsable à la fois des mouvements d'énergie et des infrastructures.

De la salle

Il semble que des modes de production alternatifs à l'EPR pourraient permettre d'éviter les problèmes que vous mentionnez. En effet, des modes de production d'énergie souples, par ailleurs tournés vers le développement durable, et préconisés fortement par des directives européennes, pourraient être à l'œuvre. A ce titre, je rappelle qu'avec 2% nous sommes bien loin des objectifs fixés par l'Europe en matière d'énergies renouvelables (21% en 2010).

M. HERZ, RTE

Je représente RTE : mon métier est de transporter l'électricité de tous les producteurs, sans discrimination. En l'état, EDF fait une demande de raccordement pour un groupe EPR, et nous faisons le nécessaire pour permettre ce raccordement. Nous appliquons les mêmes procédures lorsque nous devons raccorder des éoliennes.

M. GIBLIN, Président de la CPDP THT

L'énergie hydraulique est considérée comme une énergie renouvelable. En la prenant en compte notre pays se situe aux environs de 15 %.

M. PETIT

Allez-vous installer la ligne à très haute tension au-dessus de lotissements, comme cela a été le cas par le passé ?

M. HERZ, RTE

Nous voulons aboutir à un tracé minimisant les impacts sur l'environnement et le cadre de vie. L'étude environnementale que nous avons menée montre l'importance du bâti dispersé, habitations comme bâtiments d'élevage, et nous avons le souci de nous en éloigner au maximum.

M. PORCHER

A ma connaissance, il s'avère impossible de raccorder de l'électricité éolienne sur une ligne de 400 000 volts. J'ajoute que la question de l'EPR n'est pas tranchée, et je crois constater que RTE, au vu des arguments avancés pour le projet de ligne à très haute tension Cotentin-Maine, considère que cela est le cas. Enfin, je ne comprends pas pourquoi vous ne voulez pas combiner plusieurs solutions techniques, qui permettraient de trouver un compromis acceptable, avec une sécurité quasi-optimale.

M. GIBLIN, Président de la CPDP THT

Nous sommes, aujourd'hui, en train d'examiner les problèmes susceptibles de se poser avec la ligne à très haute tension. Il va de soi que si l'EPR n'existe pas, il n'y a pas lieu de créer une ligne à très haute tension. La CNDP a considéré qu'il ne fallait pas attendre que le débat public concernant l'EPR s'achève pour entamer le présent débat public.

M. HERZ, RTE

Nous avons fait de nombreux progrès nous permettant de limiter l'impact d'une ligne électrique sur le paysage. En ce qui concerne le raccordement éolien, le niveau de tension de raccordement dépend évidemment de la puissance du projet ; le cas échéant, nous proposons un développement du réseau de transport pour pouvoir acheminer toute l'électricité produite. J'ajoute que nous avons été saisis d'une demande faite par EDF, au titre du projet d'EPR. Après étude, nous estimons qu'une ligne aérienne à très haute tension est la réponse la plus appropriée. Ce projet nous a conduits à saisir la Commission nationale du débat public.

M. DEVATINE, RTE

Quant à la combinaison de plusieurs solutions techniques, elle est donc impensable au regard de la nécessité d'assurer la sûreté de fonctionnement du réseau électrique.

De la salle

Si la ligne est doublée, quelle serait la distance séparant ces deux lignes ? Quelle serait la distance minimale entre les habitations et les lignes ? Enfin, pourquoi ne pas faire passer la ligne à très haute tension par voie maritime, dans la mesure où elle doit permettre l'alimentation de la Bretagne ?

M. GIBLIN, Président de la CPDP THT

Le 29 novembre, à Saint-Lô, nous tiendrons une réunion spécifiquement consacrée à l'agriculture. Je vous invite à poser ces questions à nouveau à cette occasion.

M. HERZ, RTE

En ce qui concerne les distances, nous avons commencé à regarder la ligne existante, et nous avons constaté qu'elle jouxtait de nombreux bâtiments, dont des maisons. Allons-nous construire la ligne à très haute tension à-côté ? Je n'en suis pas certain, car cela serait difficile d'un point de vue environnemental. En particulier, il ne serait pas acceptable de mettre des maisons en « sandwich » entre les deux lignes. Nous apporterons des réponses plus précises le 15 décembre, et, après le débat, nous allons rencontrer des associations, des habitants, des agriculteurs pour déterminer le meilleur tracé. Enfin, j'indique qu'aucun pays n'a fixé des distances réglementaires.

M. GIBLIN, Président de la CPDP THT

Je rappelle que le débat va durer quatre mois, et nous ne sommes en aucun cas parvenus à son terme. Vous aurez l'occasion de vous exprimer à d'autres reprises. La présente réunion doit permettre d'aborder les alternatives techniques au projet présenté par RTE.

M. CHAPON

Même si l'EPR n'est pas retenu, des lignes à très haute tension peuvent voir le jour à l'avenir. Or nous considérons que des alternatives techniques à cette technologie existent : nous avons d'ailleurs créé une association visant à défendre les alternatives techniques aux lignes à très haute tension qui sont susceptibles de voir le jour, EPR ou non. Il convient donc d'en parler.

Les alternatives techniques à la ligne à très haute tension

M. DESQUILBET
Chef de projet, RTE

.I Présentation des alternatives étudiées par RTE

Nous avons étudié quatre alternatives techniques.

Construire une ligne quadruple circuit en lieu et place de la ligne existante s'avérerait non pertinent : les coûts seraient très importants, car il faudrait démolir une ligne qui n'est pas encore amortie pour en reconstruire une autre. En outre, le site de Flamanville devrait arrêter une de ses deux tranches de production pendant les deux ans de la construction de ce projet. Par ailleurs, nous avons considéré que construire une ligne quadruple circuit sur un autre tracé aurait un coût élevé pour un gain environnemental limité.

La liaison souterraine est une technologie maîtrisée par RTE pour le 225 000 volts, niveau d'alimentation de nos agglomérations. L'enfouissement de 150 km de ligne 400 000 volts ferait l'objet d'un chantier colossal, au coût totalement rédhibitoire (surcoût d'environ 1 milliard d'euros). L'impact sur l'environnement serait significatif.

Les condensateurs en série ne peuvent être retenus, car ils poseraient des risques pour la sûreté des équipements électriques, qui seraient très sérieux pour Flamanville. Cette solution pourrait endommager les équipements de certains industriels, et elle n'apporterait pas une capacité de transport supplémentaire.

Enfin, les automates de déclenchement des groupes de production nécessitent de réagir très vite, ce qui n'est pas réalisable avec les technologies disponibles actuellement.

D'autres alternatives pourraient être évoquées :

- Le changement des câbles conducteurs ;
- La liaison à courant continu ;
- Le compensateur statique de puissance réactive ;
- La liaison à 750 000 volts ;
- La liaison à 225 000 volts.

Aucune de ces solutions ne présente un intérêt suffisant au regard du besoin de maintien du synchronisme.

.II Table ronde

M. TOULUCH, Association Respecter le bocage

Je souhaite dire quelques mots à propos de l'alternative passant par un enfouissement du réseau. Notre association n'est pas opposée de principe au nucléaire ou à l'EPR. Il existe une alternative au transport aérien, source de nombreux maux pour la nature et l'homme, qui se nomme l'enfouissement. Une société française, Nexans, a inventé cette technologie, maintenant totalement maîtrisée et utilisée dès à présent dans plusieurs pays. Son prix n'est en outre pas si élevé que cela,

contrairement à ce qu'affirme souvent RTE. En effet, à l'échéance de 15 à 20 ans maximum, l'enfouissement est presque toujours moins cher que l'aérien. Enfouir des 400 000 volts pourrait donc revenir moins cher que la solution aérienne. Rappelons également qu'un rapport parlementaire a recommandé à RTE, en 2000, de porter une attention plus soutenue à l'enfouissement, solution alternative intéressante. RTE, suite à ce rapport, n'a pas jugé nécessaire de se pencher plus en avant sur cette technologie. Cela est dommage, dans la mesure où une telle solution, efficace, économique et sûre, va dans le sens du développement durable. Enfin, je considère que la ligne à très haute tension est une solution technique méritant débat, dans la mesure où elle ne doit pas donner lieu, dans quelques décennies, à un scandale de la même ampleur que le scandale de l'amiante.

M. GUILLOTTE, Les 7 Vents du Cotentin

Je souhaite pour ma part évoquer une autre alternative : la liaison off shore. Cette proposition est soutenue par le CLER ; nous proposons d'étudier une connexion entre les régions riveraines de la Manche par voie maritime, ce qui ouvrirait la possibilité de développer davantage des énergies renouvelables. Nous proposons donc de revenir sur le choix fait par RTE, visant à mettre en place une liaison terrestre. Les solutions que nous mettons en avant permettraient, par le biais de connexions maritimes, de laisser une place plus large à l'éolien, source d'énergie majeure – et source d'emplois également. Mettre en place un réseau cohérent en mer, permettant de capter l'énergie éolienne, devrait être étudié dès à présent. Ces alternatives doivent être étudiées dans un cadre indépendant, sans l'intervention de RTE. Il existe donc des tracés permettant de mieux respecter la loi Energie ; ces tracés préserveraient le bocage, et prépareraient l'avenir.

M. DE GROMARD, Syndicat des câbleurs SYCABEL

SYCABEL a été créé en 1917. Ce syndicat réalise un chiffre d'affaires de deux milliards d'euros, et emploie 10 000 personnes. Nous produisons chaque année 500 000 tonnes de câbles. En ce qui concerne les technologies en 400 000 volts, l'aérien représente la solution présentant le coût d'investissement le plus faible. Pour le souterrain, la technologie en 400 000 volts est maintenant maîtrisée. Nous pensons que cette solution peut être complémentaire de l'aérien pour des sites sensibles. Des économies d'échelle sont possibles pour les produits comme pour la pose. Il existe différentes possibilités de pose : la pose en pleine terre, la pose en galeries, le raccordement aéro-souterrain, le câble à isolation gazeuse, le câble supraconducteur. Les câbles sous-marins, pour leur part, constituent une technologie maîtrisée jusqu'à 500 000 volts, mais présentent un intérêt uniquement pour les grandes distances.

S'agissant des réseaux souterrains pour le 400 000 volts construits avec des technologies récentes, il est à noter qu'ils prennent de l'ampleur en Europe, tout en demeurant peu nombreux. Une liaison souterraine d'une longueur de 150 kilomètres est techniquement faisable ; si un tel chantier était conduit, il s'agirait du plus grand chantier au monde, mais nous pourrions trouver les capacités nécessaires. En ce qui concerne la fiabilité d'une installation de ce type, il est à noter que le défaut plein câble est rarissime, et les agressions externes devraient faire l'objet d'une étude particulière au projet. Il faudrait prévoir un câble de réserve. Une ou des stations de compensation seraient peut-être nécessaires.

Enfin, sur les coûts d'enfouissement, il est à noter que cette solution est de cinq à 15 fois plus cher à une solution aérienne ; pour le projet en discussion, nous serions dans le bas de cette fourchette. Quant à l'off shore, cette solution est techniquement faisable, tout en étant onéreuse.

M. DELINCE, ELIA

Je tiens à rappeler tout d'abord que les critères utilisés par RTE en matière de stabilité du réseau le sont également dans tous les pays d'Europe, ainsi qu'en Amérique du Nord. En tant qu'ingénieur de réseau, je suis naturellement conduit à dire que la solution préconisée par RTE est la meilleure, car elle permet de résoudre les problèmes d'accumulation de production en un point donné.

S'agissant de l'enfouissement, il convient de rappeler qu'il s'avère souvent difficile de trouver une structure de réseau susceptible de porter une ligne souterraine, et d'intégrer celle-ci correctement dans le réseau global. En outre, il est très difficile de procéder à une comparaison exacte entre le coût d'une liaison aérienne et une liaison souterraine ; s'il fallait réaliser une liaison souterraine d'une longueur de 150 kilomètres, il s'agirait effectivement d'une première mondiale. Plusieurs alternatives ont été proposées, et je veux confirmer que l'utilisation de condensateurs série pour le projet en question constituerait également une première mondiale. Il s'avérerait essentiel de conduire des études particulièrement détaillées.

M. DUBREUIL, RTE

RTE a une politique volontariste d'enfouissement, officialisée dans le cadre d'un contrat de service public signé avec l'Etat. Nous sommes dès à présent les leaders européens en matière d'enfouissement des 225 000 volts, niveau de tension pour la desserte de nos agglomérations. L'enfouissement du niveau de 400 000 volts doit être réservé aux situations exceptionnelles. L'enfouissement complet de la ligne à très haute tension Cotentin-Maine poserait de nombreux problèmes :

- Le gel des terrains concernés ;
- Le dessèchement des sols ;
- Le prix (1,2 milliard d'euros, soit le double du montant des investissements annuels de RTE).

Il s'agirait en outre d'un défi technologique d'ampleur majeure ; au final, nous avons décidé de ne pas retenir la solution souterraine.

Débat avec la salle

M. MALBOT, Fleury

L'enfouissement est-il neuf fois plus cher à l'aérien, comme RTE l'affirme ? Un récent reportage télévisé, et la consultation de plusieurs sites Internet, m'ont appris que ce coût n'était que trois fois plus élevé que l'aérien. En outre, il semblerait que le surcoût serait compensé par la réduction des pertes dont souffre l'aérien.

M. LAURENT

Je considère que les chiffres annoncés par RTE à propos du coût de l'enfouissement sont mensongers, et utopiques. Je préférerais pour ma part que l'enfouissement soit un enfouissement à même le sol, et non un enfouissement dans des gaines de béton. La première solution est beaucoup plus sûre pour le réseau.

M. BONNEAUD, CPDP

Plusieurs questions ont été posées par écrit :

- la réalisation d'un audit financier par RTE sur la commande de câbles ;
- l'alternative off shore.

M. DE GROMARD, Syndicat des câbleurs SYCABEL

Le chiffre présenté par Monsieur Laurent n'est pas faux, mais il s'appuie sur un seul cas, que nous pouvons donc considérer comme un cas d'espèce. Chaque situation, de toute façon, est une situation spécifique : vous pouvez facilement comprendre qu'il est plus facile d'enfouir des câbles dans un terrain souple que dans un sol majoritairement granitique. Quoi qu'il en soit, il va de soi que chaque projet d'enfouissement présente un coût différent des autres.

M. BONNEAUD, CPDP

Une question porte sur la distance entre les stations de compensation.

M. DE GROMARD, Syndicat des câbleurs SYCABEL

Pour une ligne à très haute tension, il faut au minimum construire une telle station tous les 50 kilomètres.

M. CHAPON

Je pense que l'enfouissement, en tout état de cause, s'avérera une solution pertinente pour plusieurs raisons : son coût n'est pas si élevé que cela, elle n'emporte pas de conséquences sur la santé humaine et animale, et permet de faire face à de forts aléas climatiques. Soyons également conscients que le souterrain est une solution d'avenir, qui va se développer : j'espère que l'on ne devra pas, dans quelques années, démonter la ligne aérienne pour créer une ligne souterraine.

M. DUBREUIL, RTE

Rappelons qu'une ligne aérienne, telle que nous la concevons, ne rendrait pas les mêmes services qu'une ligne souterraine. Pour que cela soit le cas, une ligne souterraine ne coûterait pas trois fois plus cher, mais neuf fois plus cher. Il est vrai que les pertes sont moins importantes dans le cadre du souterrain, mais son coût d'installation est beaucoup plus élevé : au final, la ligne aérienne représente la solution la plus économique d'un point de vue comptable.

Pour nos commandes de câbles ou de pylônes, nous réalisons effectivement des appels d'offres, au niveau européen. Nous n'avons pas encore conduit de consultations pour le projet de ligne à très haute tension.

M. HERZ, RTE

Concernant les éventuels effets des champs électromagnétiques sur la santé humaine, les très nombreuses études et les dizaines d'expertises contradictoires et pluridisciplinaires menées depuis 1979 ont permis de réduire considérablement les incertitudes.

M. CHAPON

Nous en reparlerons de toute façon le 7 décembre prochain, un débat est en effet prévu à ce titre.

M. PETIT

Je suis très favorable à l'électricité ; encore faut-il que son prix social et sanitaire ne soit pas trop élevé. Pourquoi ne pas résoudre le déficit d'électricité de la région Bretagne en produisant cette électricité sur place, et non en dotant une région d'ores et déjà suréquipée d'une nouvelle installation électrique ? Je ne souhaite pas, évidemment, que l'on construise des centrales nucléaires en Bretagne. Enfin, ne croyez-vous pas que vous gaspillez une partie de votre temps à résoudre des problèmes que vous créez vous-mêmes ?

M. HERZ, RTE

RTE a la mission de transporter de l'électricité, et nous devons renforcer le lien synchronisant entre le Cotentin et le reste du réseau ; compte tenu des problèmes de tension dans le Grand-Ouest, nous proposons que ce renforcement du lien synchronisant soit en direction du Sud. RTE a également pour missions d'équilibrer l'offre et la demande : nous devons alerter les pouvoirs publics si nous considérons que nous ne pouvons pas remplir cette mission. Or des problèmes d'équilibre sont susceptibles de se poser dans l'Ouest de la France, et nous avons d'ailleurs alerté les pouvoirs publics sur ce point à travers notre bilan prévisionnel, récemment publié.

M. MOUCHE

RTE transporte de l'électricité, mais RTE s'intéresse-t-il à la nature de cette-ci ? L'EPR sera le seul mode de production de l'électricité comportant un risque qu'il sera impossible d'exclure totalement, donc un risque engageant l'avenir de l'humanité, et de toutes les espèces ? En conséquence, cette question concerne tous les citoyens, et nous devons débattre des choix énergétiques alors même que nous débattons de la technologie de la ligne à très haute tension. Je tiens également à dire qu'EDF recourt à des procédés déloyaux dans le cadre de sa communication financière : l'on voit surtout des éoliennes, alors que seulement 0,2 % de sa production est assurée par ce biais... Au fond, ce

n'est pas la ligne à très haute tension que nous rejetons, mais bien le mode de production qu'elle représente.

M. GIBLIN, Président de la CPDP THT

Votre remarque rejoint celles faites lors de la réunion de Rennes la semaine dernière. Elle appellera des réponses et des réactions dans le cadre du débat public relatif à l'EPR.

M. COUSIN, Député du Calvados

RTE pourrait-il revenir sur le problème de l'enfouissement ? En effet, vous n'avez envisagé qu'une solution, la solution aérienne en l'occurrence. Je vous invite à oser aller plus loin, à étudier plus profondément la solution technique de l'enfouissement. Le problème sanitaire susceptible d'être posé par l'aérien – comme les problèmes environnementaux – doit être clarifié.

M. HERZ, RTE

L'Etat vient de nous adresser une lettre de mission : le contrat de service public. Il nous demande de réserver l'enfouissement du 400 000 volts aux situations exceptionnelles.

Le réseau de RTE constitue un monopole régulé. La Commission de régulation de l'énergie nous demande de faire baisser les coûts de transport d'électricité au bénéfice de tous les consommateurs. Un projet d'enfouissement de la ligne à très haute tension Cotentin-Maine serait très onéreux, et ne nous permettait pas de répondre à cet objectif de baisse des coûts.

M. GIBLIN, Président de la CPDP THT

Plusieurs questions ont été posées par écrit, nous allons répondre à certaines d'entre elles.

M. BONNEAUD, CPDP

M. Larsonneur souhaite savoir si RTE est condamnable au motif du principe de précaution si des dangers sur la santé humaine et animale s'avéraient fondés.

M. HERZ, RTE

Pour nous, il n'y a pas de dangers sur la santé humaine et animale. Dans le cas des élevages, nous proposons de faire réaliser un diagnostic électrique qui permettra de résoudre par anticipation les questions liées aux courants parasites. Nous nous situons dans l'approche de précaution recommandée par le Comité d'hygiène public de France.

De la salle

Un rapport va-t-il concerner l'impact électromagnétique de la ligne existante ?

M. GIBLIN, Président de la CPDP THT

RTE va par ailleurs bientôt produire un diagnostic bilan sur la ligne existante, à la demande de la CPDP. Ce rapport sera soumis au débat contradictoire.

M. CHAPON

Je pense qu'il faudrait conduire une expertise totalement indépendante, dans laquelle RTE n'interviendrait pas.

M. BONNEAUD, CPDP

Monsieur Porcher souhaite savoir si RTE est à même de donner son avis sur les choix énergétiques faits par EDF.

M. HERZ, RTE

EDF est pour nous un producteur parmi d'autres : nous donnons notre avis sur l'équilibre de la production et la consommation en France, que cette production émane d'EDF ou d'autres producteurs. Nous ne donnons pas notre avis sur les choix énergétiques de l'un ou de l'autre producteur.

M. BONNEAUD, CPDP

Madame Chapon souhaite savoir quels seront les recours au bénéfice des personnes vivant en habitat dispersé qui refuseraient la ligne aérienne.

M. HERZ, RTE

L'habitat dispersé est une des caractéristiques de la zone concernée : nous devons évidemment en tenir compte. A ce titre, il existe des procédures de concertation et de dialogue avec les élus, les représentants de la profession agricole et les associations. Nous avons pour objectif de construire une ligne la plus éloignée des habitations.

Quelles sont les voies de recours ? Les lignes, après enquête publique, sont déclarées d'utilité publique. De telles déclarations peuvent être déférées devant la justice administrative. Les lignes, en outre, ouvrent droit à des servitudes de passage, mais nous atteignons un taux d'accords amiables proche de 95 %. Le nombre de contentieux est très faible.

M. DUBREUIL, RTE

L'aérien présente un réel avantage dans ce cadre : il est possible de modifier de quelques mètres le tracé d'une ligne aérienne, ce qui n'est pas le cas pour une ligne souterraine.

De la salle

Comment les communes vont-elles être en mesure de délivrer des permis de construire à court terme ?

M. DUBREUIL, RTE

Les permis de construire pourront parfaitement être délivrés par les autorités compétentes ; cela est notamment le cas alors que le tracé de la ligne n'est pas encore défini. En tout état de cause, des indemnisations sont prévues : elles concerneront les riverains de la ligne, d'une part, et les exploitants et les propriétaires agricoles, d'autre part.

M. BONNEAUD, CPDP

Monsieur Lamy souhaite savoir pourquoi les débats publics relatifs à l'EPR et à la ligne à très haute tension sont découplés.

M. GIBLIN, Président de la CPDP THT

Il a été longuement débattu de cette question au sein de la CNDP. Elle a finalement considéré qu'un seul débat aurait conduit à occulter l'un des deux sujets.

M. BONNEAUD, CPDP

Monsieur Fretay souhaite savoir à quelles distances minimum et maximum la ligne à très haute tension passera de la ligne existante.

M. HERZ, RTE

Nous avons constaté que la ligne existante jouxtait de nombreuses maisons : la ligne à très haute tension ne pourra sans doute pas être construite à proximité de la ligne existante.

M. BONNEAUD, CPDP

Monsieur Lamy demande des explications quant à la formation de la CPDP. Ces données sont disponibles sur le site Internet de la CPDP.

Monsieur Lamy s'interroge également sur l'éventuelle déperdition d'énergie au vu de la longueur de la future ligne.

M. HERZ, RTE

Le transport de l'électricité produit des pertes par effet Joule (dégagement de chaleur) ; elles sont de l'ordre de 1,2 % sur une ligne à 400 000 volts. RTE achète de l'électricité pour compenser ces déperditions. Peu après sa création en 2000, RTE a ouvert ces achats d'énergie à la concurrence, ce qui prouve bien son indépendance vis-à-vis d'EDF.

M. DE GROMARD, Syndicat des câbleurs SYCABEL

Les pertes calorifiques sont en outre moins importantes avec des lignes souterraines.

M. BONNEAUD, CPDP

Madame Cueff s'interroge sur l'impact environnemental d'un enfouissement de la ligne.

M. DUBREUIL, RTE

Plusieurs impacts doivent être mentionnés.

- Il sera impossible de construire sur la zone d'enfouissement.
- Les terrains s'échauffent, en raison de pertes calorifiques.
- Les sols peuvent s'assécher.
- Les terres subissent un ravinement.

M. TOULUCH, Association Respecter le bocage

500 pylônes défigureraient beaucoup plus le paysage. Ajoutons que les atteintes à la santé disparaissent totalement avec une ligne souterraine, les pertes calorifiques sont moins importantes. Je signale enfin que la Commission européenne a récemment classé les ondes électromagnétiques dans les substances « potentiellement cancérigènes ».

Mme CUEFF

Je suis très satisfaite de la réponse apportée par RTE. J'ai craint, un instant, de défendre avec l'enfouissement un procédé néfaste à l'environnement. Me voilà complètement rassurée.

M. GIBLIN, Président de la CPDP THT

Je vous remercie pour vos nombreuses questions et votre participation à ce débat qui, parfois, fut un peu vif, mais cela est bien normal. Je tirerai de nos discussions les quelques conclusions suivantes. Tout d'abord, l'expertise technique que nous avons commanditée concernant les alternatives techniques me semble réellement nécessaire. Nous avons beaucoup parlé de l'enfouissement, mais moins des autres solutions techniques, et je pense que nous devons, à la lumière des conclusions de l'expertise, y revenir. Enfin, j'ai bien noté que vous souhaitiez que soit effectué, de manière sans doute contradictoire, un bilan sur les lignes existantes : nous devons définir les modalités de sa réalisation, car il me semble important que nous puissions aussi motiver nos jugements par l'expérience passée. Merci à tous.